

École maternelle  
8 rue d'Ifs  
14123 Fleury-sur-Orne  
02 31 82 37 57

## La coopérative scolaire

La coopérative scolaire de l'école est affiliée à la section départementale de l'office central de coopération à l'école (OCCE), en tant que section locale. L'école possède un compte pour gérer l'argent de la coopérative.

Pourquoi la coopérative ?

Pour plusieurs raisons :

- la vie de classe nécessite parfois de réagir très rapidement et nous devons faire des (petits) achats pour lesquels il n'est pas possible de faire des commandes comme habituellement.
- certains fournisseurs ne veulent ou ne peuvent pas fonctionner avec le système de paiement des communes (factures, percepteur...)
- c'est l'occasion, quand les enfants en sont capables, de décider avec eux de certaines dépenses pour la classe (goûter pour une fête exceptionnelle, bricolage, etc.)

*L'argent de la coopérative est toujours intégralement utilisé pour les enfants, au service des activités éducatives (les comptes sont visibles par qui le voudrait) et la cotisation des parents n'a pas de caractère obligatoire.*

.....

Nous vous demandons pour l'année : 12 € par enfant .

Merci de nous régler cette somme dans le courant du mois de septembre, de préférence par chèque à l'ordre de :

coop. scolaire maternelle Fleury, CCP 567 35X

(Mettre le chèque dans une enveloppe fermée, au nom de votre enfant, scotchée dans le cahier)

les enseignants